

MB/VB

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR

2024/05

CCAS DE PONT SUR SAMBRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 15 MARS 2024

<u>Date de convocation</u> : 09/03/2024	<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 16
<u>Date d'affichage</u> : 09/03/2024	<u>Présents</u> : 5
	<u>Votants</u> : 6

*Le Conseil d'Administration du CCAS de Pont sur Sambre avait été réuni le mardi 05 Mars 2024 à 18h30 en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 22 février 2024. Lors de cette session, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-17, une nouvelle convocation a été adressée le 09 mars 2024 pour une réunion **le vendredi 15 mars 2024 à 18h30**, pour que le conseil d'administration délibère quel que soit le nombre de présents*

Le quinze mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PONT SUR SAMBE s'est réuni au salon d'honneur de Pont sur Sambre, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel, président du CCAS

Etaient présents : M. DETRAIT Michel, Président, Mme COCHARD Aurore, Mme CAIL Marie-Béatrice, Mme BEAUVAL Anne, Mme DAUBARD Fabienne

Etaient absents : Mme DUPIRE Agnès a donné procuration à Mme CAIL Marie-Béatrice - Mme CRETON Stéphanie - Mme DECOTTE Valérie - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - M. DUPONT Jérôme - Mme CHANDELIER Christie - Mme LECOMPTE Jeanine - Mme MATON Catherine - Mme FIORE Séverine - Mme MORCRETTE Marie

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les votes des comptes de gestion et administratif 2023,

Vu la reprise des résultats au budget primitif 2024,

Vu le vote des subventions au budget primitif 2024,

Madame le rapporteur fait lecture des crédits budgétaires 2024, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'Administration de voter le Budget Primitif 2024 établi comme suit :

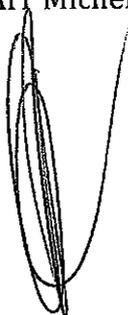
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 132.00 €	5 931.90 €
002	0 €	2 200.10 €
Total	8 132.00 €	8 132.00 €
Investissement	11 213.42 €	0 €
001	0 €	11 213.42 €
Total	11 213.42 €	11 213.42 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide

Avec 6 VOIX POUR

De valider le budget primitif tel que présenté ci-dessus pour l'année 2024

A PONT SUR SAMBRE,
Le 20 MARS 2024
Le Maire - Président du CCAS
M. DETRAIT Michel



CCAS de PONT SUR SAMBRE